

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 01 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 25 mars 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elyane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	M. Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie
- Mme LACHAMP Patricia donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cédric
- Mr MARQUET Gilles donne pouvoir à Mme GRANET Elyane
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme ROCHE Sylvie donne pouvoir à Mme MORAND Catherine

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, Mr René BROUSSE

**VOTE: En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 7 Votants : 34**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : finances – adhésions et cotisations de la cceda à divers organismes pour 2025

## FINANCES – ADHÉSIONS ET COTISATIONS DE LA CCEDA À DIVERS ORGANISMES POUR 2025

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT l'adhésion de la CCEDA à divers organismes pour l'exercice de ses compétences ;
- CONSIDERANT les actions des organismes présentés ci-dessous qui permettent d'apporter à la CCEDA des informations règlementaires (notes, arrêtés, rapport d'analyse...), des réseaux de partenaires dans ses domaines de compétences, un soutien dans l'élaboration de projets ;

Madame la Présidente rappelle qu'afin d'exercer ses compétences, la CCEDA adhère à divers organismes ; explication de l'intérêt de ces participations en a été donnée lors des bureau et conseil communautaire précédents.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- d'adhérer ou de participer aux organismes suivants pour l'année 2025 pour les montants détaillés ci-après et d'inscrire ces montants de cotisation au budget primitif 2025 :

Ainsi, les montants d'adhésions / cotisations pour 2025 sont les suivants :

SERVICES	ORGANISMES	Montant max 2025
AFF GENE	ADCF	2 300 €
AFF GENE	AMF PDD	1 800€
AFF GENE	PNRLF	6 900 €
AFF GENE	AGSGV63	1 300 €
AFF GENE	Pôle Métropole CFD Vichy Auvergne	9 000 €
AFF GENE	ADIT (ingénierie)	3 700 €
AFF GENE	ADIT dématérialisation	200 €
AFF GENE	ADIT RGPD	1 900 €
ECO	Initiative Thiers	11 200 €
ECO	Mission Locale Cournon	2 500 €
ECO	Mission Locale Thiers	20 000 €
ECO	PALME	2 000 €
ECO	TE63	1 700 €
ECO	Association Droit Initiative Eco ADIE	10 000 €
ECO	MARQUE AUVERGNE	1 000 €
MDA	Passeurs de Mots	2 100 €
MDA	Assoc ludothèques de France	200 €
MDA	Assoc biblio de France	300 €
URBA	CAUE	2 300 €
URBA	SCOT Livradois Forez	21 500 €
URBA	CRAIG	2 100 €

URBA	ADIL	2 000 €
URBA	AIVS	2 000 €
URBA	ADHUME	22 100 €
URBA	CEREMA	1 000 €
URBA	PNRLF GEMAPI Gd cycle de l'eau	25 000 €
URBA	Plateforme rénovation énergétique CD63	10 000 €
Tourisme	Maison du Tourisme	97 000 €
Tourisme	Ciné parc	26 500 €
Tourisme	Club de la presse	100 €
<b>TOTAL</b>		<b>287 500 €</b>

- d'inscrire les montants correspondant à ces adhésions au budget principal 2025.
- Les représentants à ces organismes / associations restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 03 avril 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

